

Débat d'Orientation Budgétaire 2020
SYNDICAT MIXTE GENDARMERIE

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- ▲ L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi Notre du 7 août 2015, dispose notamment que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale assimilé et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précède le vote du budget primitif. Il doit faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires comportant :
- ▲ Le législateur a souhaité renforcer et enrichir ce débat, par les dispositions de l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) du 7 août 2015.
- ▲ Ces textes prévoient que le débat s'appuie sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui présente les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, les engagements pluriannuels notamment en matière de programmation d'investissements, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, ainsi que des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- ▲ Le présent rapport a été élaboré afin de servir de base aux échanges avec le conseil syndical,
- ▲ Il détaille les principaux contextes économiques et législatifs dans lequel s'inscrit le projet de budget 2021, puis une synthèse de la situation du syndicat mixte gendarmerie, ses perspectives financières et budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissements.
- ▲ Le public sera avisé de sa mise à disposition. Le présent document et la délibération correspondante seront mis en ligne sur le site internet de la commune d'Essarts en Bocage.

Sommaire

- ① Le contexte national
- ② Analyse rétrospective 2018 – 2020
- ③ Analyse prospective 2021 - 2024

01

Contexte national de l'élaboration budgétaire

Un contexte budgétaire marquée par une crise sanitaire...

▲ Contexte macro-économique

- ▲ L'inflation qui était de 1,2% à fin 2019 devrait être de seulement 0,50% pour 2020 selon les anticipations de l'Insee et de la Banque de France
- ▲ Des mesures d'urgence et de nombreux plans de relance ont vu le jour notamment en France (100 milliards d'euros) et en Europe (750 milliards d'euros) afin de soutenir l'économie et l'emploi face à l'ampleur de la crise dont les répercussions devraient se poursuivre jusqu'en 2022 :
 - ▲ 3^{ème} loi de finances rectificative publiée au JO le 30 juillet 2020 prévoit un effort de 4,5Md€ en faveur des collectivités au travers diverses mesures :
 - ▲ **Clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales** : cette mesure garantit aux communes et EPCI un niveau de ressource de référence fixé à la moyenne des recettes perçues sur les exercices 2017 à 2019. Un décret devrait être publié début novembre pour un versement au 30 novembre 2020.
 - ▲ - **Augmentation de la DSIL** : dotée de plus de 500M€ dans la Loi de finances pour 2020, la DSIL est portée à 1Md€ afin de soutenir l'investissement des collectivités. Cet abondement est fléché vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine et des bâtiments publics.
 - ▲ - **Avance sur les DMTO** : les départements se sont vu accorder une avance sur les DMTO basée sur la perte de recettes 2020 par rapport à la moyenne perçue sur les exercices 2017 à 2019. Un décret a été publié en ce sens le 29/09/2020.
 - ▲ - **Compensation de pertes fiscales pour les régions et collectivités d'outre-mer** : une dotation est créée pour les régions de Guadeloupe et de La Réunion, ainsi que pour les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique et le département de Mayotte. La dotation a vocation à couvrir la perte enregistrée en 2020 sur les recettes d'octroi de mer régional et de taxe spéciale de consommation.

Un contexte budgétaire marquée par une crise sanitaire...

▲ Le plan de relance :

Présenté le 3 septembre 2020, le **Plan de Relance s'élève à 100 milliards d'euros** consacrés à trois sujets prioritaires :

- La transition écologique
- La compétitivité des entreprises
- La cohésion sociale et territoriale

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- **Rénovation thermique** : 4 milliards d'euros devrait être investis par l'Etat via la DETR, la DSIL et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.
- **Centre de tri et déchets** : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables, « via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique », soutien à la valorisation des biodéchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération. Les fonds seront débloqués et versés, via l'Ademe, entre 2020 et 2022.
- **Infrastructures et transports** : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.
- **Fiscalité Locale** : baisse des impôts de production : CVAE, CFE et TFB. Ces mesures seront présentées dans les pages suivantes.

... et de réformes qui s'imposent au bloc communal

▲ Environnement du secteur public local

- ▲ Après un prélèvement de 11,5 Mds € sur les dotations collectivités, les lois de finances 2018 et 2019 ont initié une stabilisation de l'enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement. Des variations sont toutefois attendues au sein de cette enveloppe afin de participer au financement de la péréquation et au développement de l'intercommunalité. La loi de finances 2020 abonde notamment les enveloppes nationales de Dotation Solidarité Urbaine et de Dotation nationale de Péréquation à hauteur de 90 M€ chacun.
- ▲ Des dépenses supplémentaires engendrées à la charge des collectivités pour faire face à la crise du Covid19 (achat de masques, de gels hydroalcoolique.. Perte de certains produits en recettes).
- ▲ La loi de finances 2020 acte la réforme fiscale concernant la suppression de la Taxe d'Habitation. Celle-ci devrait être effective pour tous les français à partir de 2023. Les communes seront compensées par la part départementale du foncier bâti. Cette réforme concerne seulement la TH sur les résidences principales. La TH sur les résidences secondaires est en revanche maintenue.
- ▲ Chaque année, le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité est indexé à en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). Ainsi, pour 2020, il a été fixé à 1,2% ; il sera donc beaucoup moins dynamique en 2021. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N).

02

Analyse rétrospective du budget du syndicat mixte 2018 - 2020

Les dépenses et recettes de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	Projection CA 2020
60623 - Alimentation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	0,00 €	357,34 €	0,00 €
611 - Contrats de prestations de services			1 800,00 €
61521 - Entretien de terrains	1 608,00 €	3 375,60 €	120,00 €
615221 - Entretien des bâtiments	4 939,17 €	1 682,43 €	1 529,49 €
615228 - entretien et réparations autres bâtiments	322,13 €	2 270,02 €	28,20 €
61551 - Entretien matériel roulant	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	0,00 €	110,00 €	0,00 €
6156 - Maintenance	0,00 €	0,00 €	
6161 - Primes d'assurance	1 046,02 €	1 022,23 €	1 025,76 €
6182 - Documentation générale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6188 - Autres frais divers	48,00 €	0,00 €	50,00 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6226 - Honoraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6228 - Divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6231 - Annonces et insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6257 - Réceptions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
63512 - Taxes foncières	5 191,00 €	5 264,00 €	5 298,00 €
TOTAL Chapitre 011	13 154,32 €	14 081,62 €	9 851,45 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 154,32 €	14 081,62 €	9 851,45 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	Projection CA 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	
TOTAL Chapitre 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
752 - Revenus des immeubles	84 623,64 €	89 487,37 €	86 868,44 €
TOTAL Chapitre 75	84 623,64 €	89 487,37 €	86 868,44 €
761 - Produits des participations	4,26 €	4,26 €	4,26 €
TOTAL Chapitre 76	4,26 €	4,26 €	4,26 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	84 627,90 €	89 491,63 €	86 872,70 €

Les principales dépenses de fonctionnement des exercices 2018 à 2020 sont liées à l'entretien de la caserne (logements et bureaux), auquel s'ajoutent l'assurance et la taxe foncière. Les recettes 2018 à 2020 proviennent uniquement des loyers versés par les gendarmes

Les dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	Projection CA 2020
21318 - Autres bâtiments publics	5 100,00 €	0,00 €	0,00 €
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €	4 397,06 €	0,00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	3 066,71 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 21	5 100,00 €	7 463,77 €	0,00 €
2313 - Construction	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 23	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 100,00 €	7 463,77 €	0,00 €

Environ 12 600 € ont été dépensés en investissement sur la période liés au changement de chaudière gaz et de chauffe-eau.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	Projection CA 2020
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	10 000,00 €	858,07 €
TOTAL Chapitre 10	0,00 €	10 000,00 €	858,07 €
1323 - Départements DETR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323 - Reports	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 13	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 042	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	10 000,00 €	858,07 €

	2018	2019	2020
FONDS DE ROULEMENT CUMULE	578 753,90 €	655 842,07 €	733 721,39 €

03

Analyse prospective 2021 - 2024

Les dépenses et recettes de fonctionnement en prospectives

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021 projeté	CA 2022 projeté	CA 2023 projeté	CA 2024 projeté
60623 - Alimentation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	1 020,00 €	1 040,40 €	1 061,21 €
61521 - Entretien de terrains	2 000,00 €	2 040,00 €	2 080,80 €	2 122,42 €
615221 - Entretien des bâtiments	1 560,08 €	1 591,28 €	1 623,11 €	1 655,57 €
615228 - entretien et réparations autres bâtiments	28,76 €	29,34 €	29,93 €	30,52 €
6161 - Primes d'assurance	1 046,28 €	1 067,20 €	1 088,54 €	1 110,32 €
6182 - Documentation générale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6188 - Autres frais divers	51,00 €	52,02 €	53,06 €	54,12 €
63512 - Taxes foncières	5 403,96 €	5 512,04 €	5 622,28 €	5 734,73 €
TOTAL Chapitre 011	11 090,08 €	11 311,88 €	11 538,12 €	11 768,88 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 090,08 €	11 311,88 €	11 538,12 €	11 768,88 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021 projeté	CA 2022 projeté	CA 2023 projeté	CA 2024 projeté
TOTAL Chapitre 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
752 - Revenus des immeubles	86 868,44 €	86 868,44 €	86 868,44 €	86 868,44 €
TOTAL Chapitre 75	86 868,44 €	86 868,44 €	86 868,44 €	86 868,44 €
761 - Produits des participations	4,26 €	4,26 €	4,26 €	4,26 €
TOTAL Chapitre 76	4,26 €	4,26 €	4,26 €	4,26 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	86 872,70 €	86 872,70 €	86 872,70 €	86 872,70 €

Le compte administratif 2021 devrait afficher un montant total en dépenses de fonctionnement de 11 090,08 € et en recettes de 86 872,70 €. Ces dépenses sont liées principalement à l'entretien des bâtiments, aux assurances et taxes foncières.

Les recettes proviennent uniquement des loyers de la gendarmerie. Les communes ne versent plus de participation depuis de nombreuses années.

Les prospectives prévoient une évolution de 2% des dépenses et stabilisent les recettes aux montants précédents.

Ces dernières s'arrêtent en 2024, compte tenu de la construction de la nouvelle gendarmerie en maîtrise d'ouvrage direct par PODELHIA et d'une possible fin d'opération envisagée en 2024. Le syndicat ne sera plus impliqué dans cette nouvelle caserne. En fonction des échéances, l'année 2024 pourra être consacrée à la dissolution du syndicat mixte,

Les dépenses et recettes d'investissement en perspectives

FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
CHARGES GENERALES - 011	11 090,08 €	11 311,88 €	11 538,12 €	11 768,88 €
DEPENSES REELLES	11 090,08 €	11 311,88 €	11 538,12 €	11 768,88 €
REVENUS DES IMMEUBLES - 75	86 868,44 €	86 868,44 €	86 868,44 €	86 868,44 €
PRODUITS FINANCIERS - 76	4,26 €	4,26 €	4,26 €	4,26 €
RECETTES REELLES	86 872,70 €	86 872,70 €	86 872,70 €	86 872,70 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	75 782,62 €	75 560,82 €	75 334,58 €	75 103,82 €

10 000 € sont inscrits en perspectives de dépenses si des dépenses d'équipements devaient être réalisés.

INVESTISSEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
DETTES - 16				
CAF NETTE	75 782,62 €	75 560,82 €	75 334,58 €	75 103,82 €
TRAVAUX - 20-21-23	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
1068 - RESULTAT AFFECTE	10 000,00 €	- €	- €	- €
13 - SUBVENTIONS	- €	- €	- €	- €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 000,00 €	- €	- €	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- €	- 10 000,00 €	- 10 000,00 €	- 10 000,00 €

Fonds de roulement cumulé

	2021	2022	2023	2024
FONDS DE ROULEMENT CUMULE	799 504,01 €	865 064,83 €	930 399,41 €	995 503,23 €

Compte tenu des dépenses et des recettes de fonctionnement et investissement, le fonds de roulement cumulé s'établirait à 995 503,23 € en 2024.

Le Syndicat ne supporte aucun emprunt.